

## • Le partenariat avec la FFH •

**Un des objectifs de la Fondation des Lions de France est de soutenir les actions en faveur du handicap.**

**C'est pourquoi la Fondation des Lions de France a signé en septembre 2021 avec la Fédération Française Handisport deux conventions :**

> une première pour soutenir la Fédération Française Handisport dans l'organisation des championnats de France mutualisés 2022, 2023, 2024.

> une deuxième qui invite tous les Lions club à soutenir les clubs locaux adhérents à la Fédération

tion Française Handisport pour leur permettre d'envoyer leurs adhérents aux compétitions locales, régionales, nationales et d'ouvrir leurs portes à tous les athlètes handicapés pour du sport loisir.

La Fondation des Lions de France versera aux clubs Lions 25 % de la somme remise par ces clubs aux clubs handisports locaux avec un maximum de 2000 € par club et par an.

**Si vous êtes intéressé, contactez votre correspondant de district.**

**> <https://fldf.fr/organisation-de-la-fondation/>**



Une enveloppe globale de  
**50 000 €/an**

est prévue pour cette  
action qui prendra fin au  
31 décembre 2024.

